



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9586<sup>e</sup>** séance

Lundi 25 mars 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yamazaki. . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Bendjama
	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Équateur . . . . .	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	République de Corée . . . . .	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone . . . . .	M. Kanu
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Expression de condoléances**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En ce début de séance, je voudrais, à la demande de la délégation de la Fédération de Russie et au nom des membres du Conseil de sécurité, demander à toutes les personnes présentes de se lever et d'observer une minute de silence en témoignage de condoléances et de sympathie au Gouvernement et au peuple russes, et à la mémoire des victimes de l'odieux et lâche attentat terroriste perpétré dans une salle de concert de la région de Moscou, en Fédération de Russie, le 22 mars.

J'invite à présent toutes les personnes présentes à se lever pour observer une minute de silence.

*Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Yémen à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/254, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Algérie, l'Équateur, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie et la Suisse.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2024/254 au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, à savoir

l'Algérie, l'Équateur, le Guyana, le Japon, Malte, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie, la Suisse et mon pays, le Mozambique.

Nous souhaitons remercier la présidence japonaise du Conseil d'avoir convoqué cette séance afin que nous puissions nous prononcer sur cet important projet de résolution sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les membres du Conseil pour leurs efforts et leur contribution à la rédaction de ce projet de résolution et en vue de mettre un terme à la situation catastrophique dans la bande de Gaza.

La situation à Gaza est un sujet de grave préoccupation pour toute la communauté internationale. L'escalade du conflit dans la bande de Gaza et ses conséquences catastrophiques constituent en effet des menaces évidentes pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les 10 membres élus du Conseil se sont sentis obligés de déposer le projet de résolution au Conseil. Les 15 membres du Conseil ont, individuellement et collectivement, pour mandat, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et leurs actions rejaillissent sur toute la communauté internationale. C'est cette forte conviction qui a conduit à la rédaction du texte dont nous sommes saisis ce matin.

Le Conseil a toujours été unanime pour s'accorder sur l'obligation qui incombe aux parties au conflit de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les 10 membres élus du Conseil ont toujours soutenu l'appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, qui constitue une mesure fondamentale. Pour cette raison, et par respect pour le mois sacré du ramadan, nous avons déposé le présent projet de résolution, qui exige un cessez-le-feu immédiat pendant cette période sacrée, qui mène à un cessez-le-feu durable. Dans le même temps, le projet de résolution exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et souligne que l'accès humanitaire doit être garanti pour répondre à leurs besoins médicaux et autres besoins humanitaires. Ces demandes font partie de nos principales revendications depuis des semaines. Le projet de résolution demande en outre aux parties d'adhérer aux obligations que leur impose le droit international, comme nous l'avons déjà dit, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Le projet de résolution insiste également sur la nécessité pour les parties de respecter les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil, notamment les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Les 10 membres élus du Conseil ont adopté une approche consultative pendant le processus de négociation de ce texte. Nous avons mené des consultations

approfondies et de bonne foi avec tous les membres du Conseil, de manière franche, ouverte et souple, dans le but de parvenir à un texte permettant de remédier à la situation qui règne à Gaza. Il ne fait aucun doute que l'adoption de ce projet de résolution constituera un nouveau jalon sur lequel le Conseil pourra faire fond pour régler de manière globale la crise à Gaza. Compte tenu de l'extrême urgence de la situation, nous appelons chaque membre du Conseil à voter pour ce projet de résolution. S'il est vrai que ce projet de résolution revêt une importance capitale, il est également essentiel que nous continuions à œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu global et d'une paix durable dans la région.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes très déçus et perplexes quant à la manière dont les travaux ont été menés sur le projet de résolution S/2024/254 au cours des dernières 24 heures. Nous avons appris un peu plus d'une heure avant la séance que le mot

« permanent » au paragraphe 1 du projet de résolution, relatif au cessez-le-feu, allait être remplacé par une formulation plus faible. C'est inacceptable. Nous avons tous reçu des instructions pour voter sur le texte qui contenait le mot « permanent », et nous pensons que c'est d'une importance fondamentale. La formulation actuelle laisse trop de place à l'interprétation, ce qui pourrait permettre à Israël de reprendre son opération militaire dans la bande de Gaza à tout moment après l'expiration du cessez-le-feu, qui, nous l'espérons, sera mis en place aujourd'hui.

Pour éviter ce scénario, nous souhaiterions apporter un amendement oral au texte et réinsérer le mot « permanent » dans le paragraphe 1, afin qu'il se lise comme proposé initialement, à savoir,

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat pendant le mois du ramadan qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu permanent, exige également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux et autres besoins humanitaires, et exige en outre des parties qu'elles respectent les obligations que leur impose le droit international à l'égard de toutes les personnes qu'elles détiennent ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis d'un amendement oral proposé par la Fédération de Russie, au texte du projet de résolution publié sous la cote S/2024/254, qui a été déposé par l'Algérie, l'Équateur, le Guyana, le Japon, Malte, le Mozambique, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovaquie et la Suisse.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose notamment que :

« lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu ».

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix l'amendement oral proposé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, une voix contre et 11 abstentions. L'amendement oral proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2728 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur souplesse et de leur travail constructif qui nous ont permis d'adopter la résolution 2728 (2024) tant attendue, une résolution qui appelle à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza

afin de mettre un terme aux massacres qui, hélas, se poursuivent depuis plus de cinq mois maintenant. Au cours de ces cinq mois, le peuple palestinien a été soumis à toutes les formes de tourments et de souffrances. Le bain de sang, qui a pris des proportions effroyables, dure depuis bien trop longtemps. Nous devons y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard.

Le Conseil de sécurité assume enfin ses responsabilités en tant qu'organe chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et répond aux appels des peuples et de la communauté internationale, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Secrétaire général António Guterres. Nous redisons notre soutien au Secrétaire général pour la noble position qu'il a adoptée et pour sa défense de la vérité, malgré les campagnes haineuses lancées contre lui.

Lors du vote sur le projet de résolution S/2024/173, déposé par l'Algérie le mois dernier, nous avons promis que nous ne ménagerions aucun effort pour que le Conseil de sécurité assume pleinement ses responsabilités. Nous avons également promis de revenir frapper à la porte du Conseil de sécurité, comme nous l'avons fait aujourd'hui, aux côtés de tous les membres élus du Conseil, afin de transmettre un message clair au peuple palestinien : la communauté internationale tout entière ressent sa souffrance et ne l'abandonne pas.

L'adoption de la résolution 2728 (2024) aujourd'hui n'est que le début des efforts pour répondre aux aspirations du peuple palestinien. Nous espérons que l'occupant israélien se conformera à la résolution et cessera immédiatement le massacre, sans condition, mettant ainsi fin aux souffrances du peuple palestinien. Il incombe au Conseil de sécurité de veiller à la mise en œuvre des dispositions de la résolution.

Pour terminer, je réaffirme que l'Algérie reviendra prochainement devant le Conseil de sécurité, sur instruction de M. Abdelmadjid Tebboune, Président de la République algérienne, pour que l'État de Palestine prenne sa place naturelle en tant que Membre à part entière et souverain de l'Organisation des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je tiens à présenter mes plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes de l'attentat terroriste perpétré la semaine dernière à Moscou. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et sommes solidaires du peuple russe qui pleure les pertes humaines causées par cet événement épouvantable.

Aujourd'hui, le Conseil s'est prononcé en faveur des efforts diplomatiques en cours, menés par les États-Unis,

le Qatar et l'Égypte, en vue d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable, d'obtenir la libération immédiate de tous les otages et de contribuer à alléger les souffrances considérables des civils palestiniens à Gaza, qui ont un besoin urgent de protection et d'une aide humanitaire vitale. Les États-Unis appuient pleinement ces objectifs fondamentaux. En fait, ils étaient à la base du projet de résolution S/2024/239, que nous avons présenté la semaine dernière et auquel la Russie et la Chine ont opposé leur veto.

Mais je tiens à dire à mes collègues que le soutien des États-Unis à ces objectifs n'est pas simplement rhétorique. Nous travaillons sans relâche pour les concrétiser, sur le terrain, par la diplomatie, car nous savons que ce n'est que par la diplomatie que nous pourrions les faire avancer. Nous nous rapprochons d'un accord pour un cessez-le-feu immédiat avec la libération de tous les otages, mais nous n'y sommes pas encore.

Soyons clairs : un cessez-le-feu aurait pu être conclu il y a plusieurs mois si le Hamas avait accepté de libérer les otages. Au lieu de cela, le Hamas continue de faire obstacle à la paix, de dresser des barrages routiers, de se terrer dans des tunnels sous les villes de Gaza et sous les infrastructures civiles, et de se dissimuler parmi la population civile.

Aujourd'hui, je demande donc aux membres du Conseil et aux États Membres de toutes les régions du monde de s'exprimer haut et fort pour exiger sans équivoque que le Hamas accepte l'accord qui est sur la table.

J'espère me tromper – vraiment – mais je ne pense pas que la Russie et la Chine le feront, d'autant plus qu'elles ne peuvent toujours pas se résoudre à condamner les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023. La semaine dernière, la Russie et la Chine ont opposé leur veto au projet de résolution S/2024/239, qui condamnait ces effroyables attaques, un projet de résolution que la grande majorité du Conseil soutenait. Elles ont montré à maintes reprises qu'elles ne souhaitent pas réellement l'instauration d'une paix durable par la voie diplomatique et qu'en dépit de leurs discours, elles ne souhaitent pas non plus apporter une véritable contribution aux efforts humanitaires. Au lieu de cela, elles se servent de ce conflit dévastateur comme d'un gourdin politique pour tenter de diviser le Conseil à un moment où nous avons besoin de nous rassembler. C'est profondément cynique et nous devrions tous voir clair dans leur jeu.

Nous avons été sensibles à la volonté des membres du Conseil de reprendre certaines de nos modifications et d'améliorer la résolution 2728 (2024). Néanmoins, il n'a pas été tenu compte de certaines modifications essentielles, notamment notre demande d'ajouter une

condamnation du Hamas. Et nous n'étions pas d'accord avec tout ce qui figure dans le texte. Pour cette raison, nous n'avons malheureusement pas pu voter pour.

Toutefois, comme je l'ai dit précédemment, nous souscrivons pleinement à certains des objectifs essentiels énoncés dans cette résolution non contraignante. Nous pensons qu'il était important que le Conseil s'exprime et dise clairement que tout cessez-le-feu doit s'accompagner de la libération de tous les otages. En effet, comme je l'ai déjà dit, la seule voie vers une fin durable du conflit est la libération de tous les otages.

Surtout, un cessez-le-feu et la libération des otages permettraient d'acheminer une aide humanitaire beaucoup plus importante à Gaza, à un moment où plane le spectre de la famine, et d'œuvrer en faveur d'une cessation durable des hostilités ; en faveur d'un avenir où le Hamas ne pourra plus menacer Israël et ne pourra plus jamais mener d'attaques similaires à celles du 7 octobre 2023 ; un avenir où il ne contrôlera plus Gaza et n'utilisera plus les civils comme boucliers ; un avenir où Palestiniens et Israéliens vivront côte à côte en paix, dans deux États démocratiques souverains. Cela ne sera jamais une réalité si le Hamas, organisation terroriste vouée à anéantir Israël et à tuer les Juifs – une organisation terroriste que le Conseil n'a toujours pas condamnée –, est aux commandes de la bande de Gaza.

Nous nous réunissons pendant le mois sacré de ramadan. Pour les communautés musulmanes du monde entier, ce devrait être une saison de paix, tout comme, le 7 octobre 2023, Simhat Torah aurait dû être un jour de paix pour les communautés juives. La résolution reconnaît à juste titre que, pendant le mois de ramadan, nous devons nous réengager en faveur de la paix. Le Hamas peut s'y employer en acceptant l'accord proposé. Un cessez-le-feu peut commencer dès la libération du premier otage. Nous devons donc faire pression sur le Hamas pour qu'il s'y attelle. C'est le seul moyen d'obtenir un cessez-le-feu et la libération des otages, ce que nous avons tous réclamé aujourd'hui. Voilà ce que signifie cette résolution : un cessez-le-feu, quelle que soit sa durée, doit s'accompagner de la libération des otages. C'est la seule voie à suivre.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour important. Nous espérons qu'il sera surtout important pour les peuples du Moyen-Orient, qu'il contribuera à faire taire les armes, à faire cesser les tueries et à libérer les otages, qu'il permettra d'éclaircir le ciel de Gaza et d'apaiser la région et qu'il marquera le début de la fin des souffrances et de la douleur des civils. C'est aussi un jour important pour les 10 membres élus du Conseil de

sécurité. Nous avons trouvé notre voix au Conseil, et c'est la voix d'une force fédératrice. C'est précisément la raison pour laquelle nous siégeons au Conseil. Nous avons fait preuve de leadership pour la paix. Et c'est une journée positive pour le Conseil tout entier, puisque nous avons fait correspondre nos efforts et notre décision aux appels émanant de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, des organisations humanitaires et de l'opinion publique mondiale. Nous avons prouvé que nous pouvons nous unir pour la paix, un petit pas en avant vers la restauration de la confiance dans le Conseil. La résolution 2728 (2024), adoptée aujourd'hui, n'est que le début. Nous aurons besoin que cette unité perdure, pour Gaza comme pour tant d'autres conflits, et la Slovénie est prête.

Je n'ai pas besoin de le faire, mais je tiens à remercier mes collègues représentant les membres élus, puisque nous avons vécu ce processus ensemble. La Slovénie siège au Conseil depuis trois mois, et nous espérons vivement entreprendre d'autres initiatives conjointes de ce type pour favoriser la paix. Je tiens aussi à remercier les membres permanents de nous avoir donné cette possibilité, d'avoir fait confiance à la force que représentent les membres élus, et de s'être montrés patients durant les négociations. Nous avons envoyé le signal le plus fort à ce jour en exigeant un cessez-le-feu immédiat, pendant le mois de ramadan, qui mène à un cessez-le-feu durable. C'est un appel que nous attendions tous désespérément de la part du Conseil.

Une résolution concise et ciblée est un signe clair du Conseil que le conflit doit cesser. Elle représente une possibilité de paix pour les Palestiniens et une possibilité de poursuivre les efforts diplomatiques, notamment ceux engagés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis. Nous remercions le Secrétaire général, les personnels des Nations Unies sur le terrain et les coordonnateurs de l'action humanitaire de leur détermination, ainsi que les divers organismes des Nations Unies et organisations humanitaires et de santé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de leur leadership.

Nous soulignons que les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et appelons à appliquer rapidement cette résolution claire, notamment s'agissant du cessez-le-feu, de la libération inconditionnelle des otages et de la nécessité urgente d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous renouvelons également notre appel à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'adoption aujourd'hui de la résolution 2728 (2024), proposée par les membres élus du Conseil de sécurité, dont la

République de Corée, a une portée historique. Elle est en effet la toute première résolution que le Conseil adopte pour exiger un cessez-le-feu à Gaza, au terme de nombreuses tentatives et après des appels répétés du Secrétaire général, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs, alors que le nombre de morts ne cesse d'augmenter. Elle se distingue également parce qu'elle est la première résolution présentée par les 10 membres élus du Conseil de sécurité au titre d'une question régionale inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

La République de Corée, qui fait partie des membres élus du Conseil, se félicite de l'adoption de la résolution et salue les efforts dévoués que tous les membres élus, notamment le Mozambique, coordonnateur de notre groupe, l'Algérie, qui représente les vues du monde arabe, et le Japon, en qualité de Président du Conseil, ont déployés pour rédiger et négocier le texte.

Nous remercions également les cinq membres permanents de leur coopération, en particulier les États-Unis qui ont engagé avec les 10 membres élus une coordination sincère et poussée, dans un esprit de compromis.

Pour que la résolution adoptée aujourd'hui prenne tout son sens, au-delà de la politique interne au Conseil, elle doit avoir une incidence concrète sur la situation dans la bande de Gaza, en sauvant la vie de civils innocents et en apaisant la crise humanitaire. La résolution doit signer un avant et un après pour la situation sur place à Gaza. Or cela ne sera possible que si Israël comme le Hamas respectent et appliquent fidèlement ses dispositions. Bien que la résolution ne soit pas explicitement coercitive en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les parties au conflit ne doivent pas oublier que le texte reflète le consensus de la communauté internationale, lequel résulte de discussions actives menées depuis plus de cinq mois au Conseil et à l'Assemblée générale.

Le plus important est de mettre dès à présent en œuvre le cessez-le-feu, comme le prévoit la résolution. La violence doit cesser et les armes se taire immédiatement. Les otages retenus par le Hamas et d'autres groupes doivent être rendus sans délai à leurs familles. Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire doivent être levés. En outre, la communauté internationale tout entière doit coopérer pour sauver la vie des civils et venir à bout de l'insécurité alimentaire aiguë en assurant la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle, pour restaurer les fondements de l'ordre public et pour améliorer les services publics de base à Gaza, notamment les soins de santé et l'assainissement. Une fois ces premiers résultats obtenus, les préparatifs d'un dialogue diplomatique et politique accru pour un règlement

de long terme de la question palestinienne devront progressivement commencer. Toutes les parties doivent prendre le recul nécessaire et répondre à l'appel mondial à œuvrer pour restaurer la paix et l'humanité.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à exprimer nos condoléances à la Fédération de Russie pour l'ignoble attaque terroriste de la semaine dernière. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes.

C'est avec fierté que Malte a participé à la rédaction de la résolution 2728 (2024) que nous venons d'adopter, qui appelle à un cessez-le-feu pendant le mois de ramadan qui mène à un cessez-le-feu viable et durable. Par ce texte, le Conseil de sécurité exprime haut et clair la nécessité urgente de mettre fin aux combats. C'est crucial pour atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. La résolution doit à présent être appliquée sans délai ni condition par toutes les parties. Les combats doivent cesser sans plus attendre. Tous les otages doivent être libérés en toute sécurité. Nous saisissons cette occasion pour exprimer également notre reconnaissance à l'Égypte, au Qatar et aux États-Unis et soutenir les négociations. Nous espérons sincèrement que ces efforts diplomatiques aboutiront à des résultats tangibles dans les prochains jours.

En attendant, l'accès humanitaire à la bande de Gaza est d'une importance capitale si nous voulons éviter le risque de famine. Il est urgent d'accroître le flux d'aide humanitaire et de lever toutes les entraves à la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire, comme le demande la résolution.

Pour conclure, un cessez-le-feu durable doit également s'accompagner d'un sentiment d'urgence sur le plan politique afin de construire une base durable pour la paix. Malte réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit fondé sur une solution prévoyant deux États, le long des frontières d'avant 1967 – une solution qui réponde aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

**M. de Rivière** (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2728 (2024).

Plus de cinq mois après le début de la crise à Gaza, provoquée par l'attaque terroriste du Hamas, il était temps que le Conseil de sécurité puisse enfin agir. Il était temps qu'il établisse un cessez-le-feu. Il était temps qu'il exige la libération des otages. Il était temps qu'il réclame un accès humanitaire complet et une aide massive, alors que la famine sévit à Gaza.

L'adoption de cette résolution montre que le Conseil de sécurité peut encore agir quand tous ses membres font les efforts nécessaires pour qu'il puisse remplir son mandat. Je tiens à cet égard à saluer, personnellement, le rôle de la Représentante permanente des États-Unis. Le silence du Conseil de sécurité sur Gaza devenait assourdissant. Il est temps qu'il puisse enfin contribuer à une sortie de crise.

Celle-ci n'est pas terminée, hélas, et le Conseil va devoir rester mobilisé et immédiatement se remettre à la tâche. Il va devoir après le ramadan, qui se termine dans deux semaines, établir un cessez-le-feu permanent. Il lui faudra œuvrer au relèvement et à la stabilisation de Gaza.

Enfin et surtout, le Conseil de sécurité aura à remettre un processus politique sur les rails visant à l'établissement de la solution des deux États, la seule à même de garantir la paix. Le Conseil ne pourra naturellement se substituer aux parties, mais son rôle sera central. La France prendra ses responsabilités et proposera dans les jours qui viennent une initiative au Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : La Suisse a voté pour la résolution 2728 (2024) et salue son adoption par le Conseil de sécurité.

C'est enfin un signe d'espoir, car ce vote doit marquer un retour vers plus d'humanité dans le conflit au Proche-Orient. « La dignité humaine et la décence doivent nous définir comme communauté globale », voici comment le Secrétaire général, que je voudrais remercier de même que tous et toutes les humanitaires engagés, a souligné cette nécessité hier au point de passage de Rafah.

Le vote d'aujourd'hui démontre l'importance et le poids que les membres élus peuvent avoir lorsque les blocages du Conseil perturbent l'exercice de son mandat. Mon pays, la Suisse a travaillé sans relâche avec tous les membres du Conseil, que je remercie ici, pour faire adopter cette résolution, dans un esprit toujours solidaire et constructif, conscient du mandat que l'Assemblée générale nous a confié en nous élisant et de notre propre priorité, qui est de protéger les civils.

Nous avons un objectif commun clair : adresser aux parties au conflit une demande limpide et sans équivoque de mettre en place un cessez-le-feu immédiat menant à un cessez-le-feu durable. Il était grand temps que cette demande fasse enfin l'objet d'un consensus au sein du Conseil. Un cessez-le-feu immédiat est une étape prioritaire, mais c'est seulement le premier pas, vu la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Cela fait presque six mois que les civils – à commencer par les enfants et les centaines de milliers de déplacés – sont en proie aux

bombardements quotidiens, au risque de famine et d'épidémies, au lieu d'aller à l'école ou au travail sans danger.

Cela doit cesser immédiatement. La mise en œuvre de cette résolution doit aider à fournir à la population civile l'aide humanitaire dont elle a besoin par toutes les modalités d'accès possibles, de même qu'à prodiguer les soins médicaux, restaurer les infrastructures médicales, soulager le personnel médical et lui permettre d'accomplir lui aussi sa mission sans danger.

La résolution formule aussi une demande claire pour la libération immédiate et inconditionnelle des otages qui, eux aussi ainsi que leurs familles, doivent pouvoir se retrouver enfin, sains et saufs. Leur capture lors des actes terroristes du 7 octobre 2023, que la Suisse a fermement condamnés, contrevient au droit international.

Le résultat d'aujourd'hui est un appel clair lancé à toutes les parties à cesser les hostilités et à respecter pleinement enfin leurs obligations en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

Pour une mise en œuvre efficace de la résolution que nous venons d'adopter, le cessez-le-feu immédiat devra sans attendre mener à un cessez-le-feu durable. De même, étant donné les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une opération de large envergure à Rafah sur la population civile et les opérations humanitaires, une telle opération doit être évitée.

Le Secrétaire général hier au point de passage de Rafah a dit : « Il est temps de faire taire les armes ». L'espoir, c'est d'être capable de voir la lumière malgré les ténèbres. Avec l'adoption de la résolution aujourd'hui, il est maintenant grand temps de reprendre espoir et de travailler ensemble, sans relâche, à une perspective de paix durable, une solution prévoyant deux États, où Israéliens et Palestiniens peuvent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la dignité.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2728 (2024), qui vient d'être mise aux voix. Nous remercions l'Algérie, le Mozambique et les autres membres élus du Conseil pour leurs efforts.

Vendredi, le Conseil de sécurité a voté sur l'autre projet de résolution sur la situation à Gaza (S/2024/239), proposé par les États-Unis. La Chine, ainsi que l'Algérie et la Russie, avaient alors voté contre (voir S/PV.9584).

Lorsqu'on compare les deux textes les différences sont évidentes. Le texte d'aujourd'hui est sans ambiguïté et va dans le bon sens, en exigeant un cessez-le-feu immédiat,

alors que le texte précédent était évasif et ambigu. Le texte d'aujourd'hui exige un cessez-le-feu inconditionnel, alors que le texte précédent posait des conditions préalables à un cessez-le-feu. Le texte d'aujourd'hui reflète les attentes générales de la communauté internationale et bénéficie du soutien collectif des États arabes, alors que le précédent avait été rejeté collectivement par les États arabes. Les différences entre les deux textes se résument à la question de savoir s'il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et si la punition collective de la population de Gaza doit être autorisée à se poursuivre.

Sur cette question, comme la plupart des membres de la communauté internationale, la Chine a été très claire dès le départ. Que nous ayons voté contre le texte de vendredi ou pour celui d'aujourd'hui, notre vote s'est appuyé sur notre position et nos propositions qui sont demeurées inchangées et cohérentes. Après plusieurs vetos répétés à une action du Conseil, les États-Unis ont enfin décidé de ne plus s'opposer à ce que le Conseil exige un cessez-le-feu immédiat.

Pendant, les États-Unis ont continué à chercher toutes sortes d'excuses pour lancer des accusations contre la Chine. La communauté internationale fait preuve de discernement. Les accusations des États-Unis sont indéfendables. Au contraire, c'est grâce à la Chine et à d'autres pays concernés qui défendent les principes et la justice que les États-Unis ont été contraints de comprendre qu'ils ne pouvaient pas continuer à faire obstacle aux efforts du Conseil pour franchir un pas décisif dans la bonne direction. En fin de compte, la justice triomphera.

Près de six mois après le début du conflit à Gaza, plus de 32 000 civils innocents ont perdu la vie. Pour les personnes qui sont déjà mortes, la résolution adoptée par le Conseil aujourd'hui arrive trop tard. Mais pour les millions de personnes à Gaza qui sont toujours aux prises avec une catastrophe humanitaire sans précédent, cette résolution, si elle est pleinement et effectivement mise en œuvre, pourrait encore apporter l'espoir tant attendu. Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes. Nous appelons les parties concernées à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et à prendre les mesures voulues, comme l'exige la résolution. Nous attendons des États ayant une influence notable sur les parties concernées qu'ils jouent un rôle positif, notamment en utilisant tous les moyens nécessaires et efficaces qui sont à leur disposition pour appuyer la mise en œuvre de la résolution. À cette fin, toutes les atteintes aux civils, tout comme l'offensive contre Gaza, doivent cesser immédiatement. Un cessez-le-feu pendant le mois du ramadan n'est qu'une première étape qui doit jeter les bases d'un cessez-le-feu permanent

et durable, ainsi que du retour rapide des habitants de Gaza qui ont été contraints de fuir leurs foyers.

Dans le même temps, le blocus de Gaza et les obstacles érigés par l'homme à l'accès des fournitures humanitaires doivent être levés immédiatement afin que les fournitures humanitaires puissent entrer à Gaza en quantités suffisantes et rapidement pour parvenir aux personnes dans le besoin en toute sécurité et en temps voulu. Nous remercions le Secrétaire général Guterres et les organismes humanitaires des Nations Unies de leurs efforts. Israël doit coopérer pleinement à l'ouverture de Rafah et d'autres points de passage terrestres. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle indispensable et irremplaçable s'agissant de permettre aux Gazaouites de recevoir une aide humanitaire internationale. Nous demandons instamment à toutes les parties de rétablir intégralement le financement de l'UNRWA dès que possible. Nous rejetons catégoriquement la récente campagne haineuse d'Israël contre l'UNRWA et le système des Nations Unies dans son ensemble. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour obtenir la libération des otages et nous espérons que tous les otages et les détenus seront rapidement libérés et rentreront bientôt chez eux.

Le Conseil de sécurité doit continuer à suivre de près la situation à Gaza et se préparer à prendre d'autres mesures, le cas échéant, pour garantir la mise en œuvre rapide et intégrale de la résolution. La Chine continuera à déployer des efforts inlassables aux côtés de toutes les parties pour obtenir la fin rapide des combats à Gaza, atténuer la catastrophe humanitaire et mettre en œuvre la solution des deux États.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur condamne les attentats terroristes perpétrés à Moscou et exprime sa solidarité avec les familles des victimes et le peuple russe.

Le projet de résolution que nous avons examiné et adopté en tant que résolution 2728 (2024) est le fruit d'une idée des membres élus de préparer un texte qui puisse être acceptable pour tous les membres du Conseil de sécurité et qui permette au Conseil de se prononcer rapidement face à une situation humanitaire qui ne cesse de se détériorer. C'est pourquoi le texte est court et exige un cessez-le-feu pendant le mois du ramadan, qui permette d'améliorer la situation de la population civile, tout en exigeant également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et en déplorant la violence contre les civils et tous les actes de terrorisme, y compris, implicitement, les

actes odieux commis par le Hamas en octobre dernier. Par ailleurs, le texte prend acte des efforts soutenus déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour parvenir à un accord entre les parties au conflit, efforts qui, nous l'espérons, porteront leurs fruits.

L'Équateur a voté pour la résolution et se réjouit qu'il ait été adopté. Nous saluons la souplesse dont ont fait preuve tous les membres en cette occasion, face à une situation aussi urgente que celle qui règne à Gaza. Désormais, nous devons tous veiller à la mise en œuvre complète, efficace et immédiate de ce que nous avons décidé.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana condamne l'attaque terroriste qui a été commise à Moscou la semaine dernière et présente également ses condoléances au Gouvernement et au peuple russes.

Le Guyana se réjouit que le Conseil de sécurité ait enfin pu adopter une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat, ne serait-ce que pendant le mois du ramadan, qui mène à un cessez-le-feu durable (résolution 2728 (2024)). Après plus de cinq mois d'une guerre caractérisée par une terreur et une destruction absolues, un cessez-le-feu est une question de vie ou de mort pour les centaines de milliers de Palestiniens et d'autres personnes.

Cette exigence intervient à un moment important, alors que les Palestiniens observent le mois sacré du ramadan. Malheureusement, le ramadan de cette année est différent pour les Palestiniens, mortellement différent. La célébration a commencé alors que les gens pleurent leurs proches qui ont été tués, tandis que les bombes et les balles continuent de tomber sans discernement autour d'eux. Au total, 17 000 enfants ont commencé le ramadan en étant orphelins à cause de cette guerre, et 70 000 familles ont commencé le ramadan en étant privées de leurs maisons, réduites à un monceau de ruines. En outre, 290 000 maisons ont été gravement endommagées. Au lieu d'être dans leurs maisons, le lieu sacré où ils ont l'habitude de prier, de rompre le jeûne et de communier avec leur famille et leurs amis pendant ce mois sacré, les trois quarts des habitants de Gaza sont déplacés. Le ramadan est aussi l'occasion pour les familles de se réunir pour des festins nocturnes et de partager de la nourriture et d'autres bénédictions avec les moins fortunés. Mais les Gazaouites sont confrontés à une faim délibérément provoquée, et nous voyons déjà les signes d'une famine délibérément provoquée. Tout cela se produit dans un contexte où la nourriture est disponible, mais son acheminement est intentionnellement bloqué.

Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée. Ils représentent la majorité des personnes

qui ont perdu la vie. Les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes courent un risque de mortalité plus élevé faute de nutrition suffisante. Dans le même temps, l'angoisse des familles des otages détenus à Gaza continue de croître, sans qu'aucune perspective claire de retour de leurs proches soit en vue. Les Palestiniens connaissent la même angoisse et attendent que leurs proches détenus illégalement en Israël rentrent chez eux. Le Guyana insiste sur l'exigence de libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Nous exigeons également la libération de tous les Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes sans avoir été jugés.

Les réalités auxquelles la population de Gaza est confrontée depuis le 7 octobre 2023 s'aggravent de jour en jour, la Puissance occupante poursuivant ses atrocités. Compte tenu de ces réalités et du consensus parmi les membres élus du Conseil sur la nécessité d'agir, le Guyana n'a pas hésité à collaborer avec les autres membres élus pour proposer ce projet de résolution en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages et de l'extension de l'acheminement de l'aide humanitaire. À cet égard, nous remercions le coordonnateur des 10 membres élus du Conseil de sécurité, S. E. l'Ambassadeur Pedro Comissário Afonso, ainsi que la délégation mozambicaine de la façon dont ils ont dirigé ce processus. Nous remercions également nos collègues des 10 membres élus du Conseil et des cinq pays membres permanents d'avoir enfin, collectivement, fait ce qu'il fallait pour le peuple palestinien.

Cette décision aurait dû être prise il y a longtemps, mais quoi qu'il en soit, c'est ce qu'il fallait faire pour mettre fin aux humiliations dont est victime le peuple palestinien. Mais ce n'est qu'un début. La tâche qui nous incombe à présent consiste à garantir le plein respect de cette résolution et de celles qui l'ont précédé, notamment les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). À cet égard, le Guyana appelle au plein respect de ces résolutions.

Enfin, le mois sacré du ramadan s'achèvera dans à peine 15 jours. Il est donc essentiel que le Conseil, et ceux qui ont une influence sur les parties, redoublent immédiatement d'efforts pour instaurer le cessez-le-feu durable que cette résolution appelle de ses vœux, ainsi que pour obtenir la libération des otages et augmenter considérablement l'aide humanitaire. Ces mesures sont indispensables pour sauver des vies, entamer le processus de reconstruction de Gaza et créer un État palestinien libre avec lequel Israël peut coexister pacifiquement.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone exprime à son tour ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de

Russie à la suite des attentats terroristes odieux commis la semaine dernière. Le terrorisme et les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations sont condamnables et injustifiables.

L'examen et l'adoption de la résolution 2728 (2024), corédigée par les 10 membres élus du Conseil de sécurité, dont la Sierra Leone, trouvent leur origine dans la nécessité d'améliorer le sort des Palestiniens dans la bande de Gaza, en particulier pendant le mois sacré du ramadan, une période traditionnellement marquée par la paix, l'amour et la dévotion au sein des familles et des communautés. Nous saluons la lutte collective du peuple palestinien, qui fait face à des difficultés, des pertes, des déplacements et la faim au quotidien. C'est dans cet esprit que les 10 membres élus du Conseil ont élaboré la résolution qui vient d'être adoptée, en s'appuyant sur les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment la responsabilité du Conseil de sécurité au sein du régime de sécurité collective des Nations Unies.

Poussé par l'impérieuse nécessité d'agir conformément au mandat qui lui a été confié, mais aussi sur la base d'un impératif moral et politique, le Conseil de sécurité exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat pendant le mois du ramadan, qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu durable. Les combats doivent cesser. Les massacres doivent cesser. Les souffrances et le châtement collectif doivent cesser. Les parties au conflit sont tenues de respecter cette exigence du Conseil de sécurité. Les parties au conflit sont invitées à mettre pleinement en œuvre cette résolution 2728 (2024), ainsi que les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Les États ayant une influence sur les parties sont invités à exercer la pression nécessaire sur celles-ci pour qu'elles mettent en œuvre ces résolutions. Nous continuons d'appuyer les efforts diplomatiques déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, qui complètent les efforts et les exigences claires du Conseil de sécurité. La résolution qui vient d'être adoptée exige également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, ainsi que la garantie d'un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux et autres besoins humanitaires, rappelant que les prises d'otages sont prohibées par le droit international.

La résolution qui vient d'être adoptée exige en outre des parties au conflit qu'elles respectent les obligations que leur impose le droit international à l'égard de toutes les personnes qu'elles détiennent. Cette exigence est renforcée par le fait que le Conseil demande de nouveau aux parties d'adhérer aux obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le

droit international des droits humains, de protéger tous les civils et déplore les attaques perpétrées contre des civils et des biens de caractère civil ainsi que les actes de violence et d'hostilité contre des civils et tous les actes de terrorisme.

Vu que la moitié de la population de la bande de Gaza est confrontée à de graves pénuries alimentaires et à un risque imminent de famine, l'accent placé par la résolution sur la nécessité urgente d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils et de renforcer leur protection dans l'ensemble de la bande de Gaza est particulièrement important. Cette demande est encore renforcée par le fait que la résolution exige à nouveau la levée de toutes les entraves à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle. L'accent mis sur les besoins humanitaires des Palestiniens dans la bande de Gaza vise à rétablir leur dignité humaine. De même, la résolution reconnaît la dignité des otages et des détenus.

La Sierra Leone s'est abstenue dans le vote sur l'amendement oral proposé par la Fédération de Russie. La Sierra Leone prend note de l'explication fournie par la Fédération de Russie, mais mon pays a jugé qu'il devait veiller à ce que l'objectif d'exiger un cessez-le-feu immédiat soit atteint. Le conflit touche à la fois les civils israéliens et palestiniens. Par conséquent, la demande d'un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan doit mener à un cessez-le-feu durable. Elle doit mener à une cessation permanente des hostilités. Pour qu'Israël et la Palestine puissent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la stabilité, le cessez-le-feu doit ouvrir la voie à la solution des deux États. Nous réaffirmons notre détermination et notre appui à la solution des deux États, seule moyen viable de mettre fin à l'occupation et de régler ce conflit de longue date.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter les sincères condoléances du Royaume-Uni à la suite de l'attentat terroriste perpétré au Crocus City Hall, près de Moscou. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des nombreuses victimes.

Le Royaume-Uni appelle depuis longtemps à une pause humanitaire immédiate menant à un cessez-le-feu durable et évitant de nouvelles destructions, de nouveaux affrontements et de nouvelles pertes en vies humaines, car c'est le moyen le plus rapide de garantir la libération des otages et l'acheminement de l'aide. C'est ce que demande la résolution 2728 (2024) et c'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a voté pour la résolution.

Israël continue de prendre toute la mesure de l'horreur barbare des attaques du 7 octobre 2023, et des otages innocents sont toujours détenus par le Hamas à Gaza. Israël

a le droit de se défendre et de faire en sorte qu'une telle attaque ne puisse jamais se reproduire. Nous regrettons que la résolution ne condamne pas les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre. Le Royaume-Uni condamne ces attaques sans équivoque.

Cette résolution demande d'urgence la libération inconditionnelle de tous les otages et nous saluons les efforts diplomatiques déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis à cette fin. Les souffrances extrêmes des civils palestiniens innocents à Gaza ne semblent pas près de s'atténuer et une catastrophe humanitaire se déroule sous nos yeux.

La résolution envoie un message clair et uni sur la nécessité de faire respecter le droit international humanitaire et d'accroître d'urgence la distribution de l'aide, notamment en levant toutes les entraves à son acheminement. Le Ministre des affaires étrangères et le Premier Ministre britanniques ont de nouveau exprimé ces messages au Premier Ministre Netanyahu et à d'autres hauts responsables politiques israéliens lors de leurs échanges au cours des dernières semaines. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate de cette résolution.

Nous devons concentrer nos efforts sur les moyens permettant de passer d'une pause humanitaire immédiate à une paix durable, sans reprise des combats. Pour ce faire, il faut former un nouveau gouvernement palestinien pour la Cisjordanie et Gaza, avec un dispositif d'appui international. Il faut également éliminer les capacités du Hamas de lancer des attaques contre Israël, et faire en sorte que le Hamas ne contrôle plus Gaza. Il faut enfin dégager un horizon politique qui offre une voie crédible et irréversible vers la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la sécurité et la paix.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2728 (2024), déposée par les 10 membres non permanents du Conseil de sécurité. Ce qui est d'une importance fondamentale, c'est que, pour la première fois, le Conseil de sécurité exige des parties qu'elles observent un cessez-le-feu immédiat, même s'il est limité au mois du ramadan. Malheureusement, ce qui se passera après la fin du cessez-le-feu n'est pas encore clair, car le terme « durable » peut être interprété de différentes manières. C'est assez révélateur. Ceux qui couvrent Israël veulent continuer de lui laisser les coudées franches. Nous aimerions vraiment croire que cette formulation sera utilisée dans l'intérêt de la paix et non pour faire avancer l'opération inhumaine d'Israël contre les Palestiniens. Le terme « permanent » aurait été plus approprié. Nous sommes déçus qu'il n'ait pas été retenu, mais nous restons convaincus de l'importance fondamentale pour nous de voter pour la paix.

Cela étant, le Conseil doit continuer d'œuvrer pour un cessez-le-feu permanent. Nous notons également que la résolution 2728 (2024) exige la libération immédiate et inconditionnelle des otages.

Le 22 mars a marqué une nouvelle page extrêmement triste de l'histoire du Conseil de sécurité, où l'on a tenté, par la manipulation et le chantage, de l'entraîner sur la mauvaise voie et de le forcer à adopter le projet de résolution S/2024/239, qui non seulement ne comportait pas de demande explicite ou à tout le moins d'appel en faveur d'un cessez-le-feu, mais qui accordait en réalité, comme l'a déclaré ce jour-là le Représentant permanent de l'Algérie, un laissez-passer qui autorise à continuer de tuer des civils palestiniens (S/PV.9584). Ni nous, ni nos collègues algériens et chinois ne pouvions permettre que cela se produise.

Dès le premier jour de l'escalade dans la zone de conflit palestinienne-israélienne, la délégation russe a appelé les membres du Conseil de sécurité à répondre à cette flambée de violence sans précédent en exigeant clairement et sans ambiguïté un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza, afin que cet organe s'acquitte ainsi de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, lors du vote sur l'amendement que nous avons proposé, nous avons à nouveau découvert le vrai visage de nos collègues du Conseil de sécurité et nous avons vu qui voulait véritablement mettre fin à l'opération inhumaine d'Israël, et pas seulement la suspendre.

Nous souhaitons appeler l'attention sur les points suivants. Ce qui s'est passé aujourd'hui est une réponse à ceux qui critiquent le droit de veto des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Après tout, si la Russie et la Chine n'avaient pas exercé leur droit de veto le 22 mars, au lieu d'un texte succinct capable de mettre fin à la violence dans la bande de Gaza, nous aurions pu nous retrouver avec le texte très préjudiciable du projet de résolution déposé par les États-Unis, qui non seulement n'exigeait pas de cessez-le-feu, mais donnait en fait à Israël toute licence pour poursuivre ses actions contre les Palestiniens, y compris à Rafah.

Je voudrais conclure en rappelant aux représentants des États-Unis, qui accusent sans cesse le Conseil de ne pas avoir condamné l'attaque contre Israël et la Russie de ne pas avoir condamné l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, que le 18 octobre, la délégation américaine a eu l'occasion d'adopter le projet de résolution S/2023/773 déposé par le Brésil, qui condamnait sans équivoque les événements

du 7 octobre et prévoyait des pauses humanitaires. De plus, ce projet de résolution comportait un libellé sur lequel Washington avait insisté. Je rappelle qu'à l'époque, la délégation russe s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution, alors que les États-Unis ont opposé leur veto au texte brésilien. Ils ne peuvent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes. Nous ne pouvons pas revenir indéfiniment sur ce point, car au cours des six mois qui se sont écoulés depuis le 7 octobre 2023, Israël a riposté aux actions du Hamas – qui ont été condamnées à maintes reprises par tous les membres du Conseil de sécurité à titre national – en commettant des crimes inhumains et en infligeant un châtement collectif au peuple palestinien, ce qui a entraîné la mort de plus de 32 000 civils innocents, dont une majorité de femmes et d'enfants. Je demande aux membres du Conseil de réfléchir à ces chiffres.

Je voudrais également rappeler que la Russie a condamné immédiatement et sans ambiguïté ce qui s'est passé le 7 octobre 2023, et il est inutile de continuer de spéculer sur ce sujet. Nous savons par expérience ce qu'est le terrorisme international. Malheureusement, nous sommes une fois de plus confrontés à une manifestation monstrueuse du visage bestial du terrorisme. Le 22 mars, un attentat terroriste perpétré dans notre pays a coûté la vie à au moins 143 citoyens innocents qui ont été abattus de sang-froid. Nous avons déjà dû faire face à de telles manifestations du terrorisme dans les années 1990 et nous avons subi de lourdes pertes.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui nous ont adressé leurs condoléances aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique, même en ce mois sacré du ramadan. En effet, les niveaux d'insécurité alimentaire sont élevés, il y a un risque de famine imminent et près de 1,5 million de personnes ont trouvé refuge à Rafah, et luttent chaque jour pour leur survie. Nous pleurons les dizaines de milliers de vies perdues dans le conflit, depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 et par la suite sur le terrain.

Dans ce contexte optique, il est absolument indispensable que le Conseil de sécurité exige un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan, qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu durable dans la bande de Gaza. Nous, tous les membres du Conseil, devons également exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux et autres besoins humanitaires. C'est pourquoi

le Japon et les autres corédacteurs ont déposé la résolution 2728 (2024). Nous nous félicitons que le Conseil ait pu adopter aujourd'hui une résolution proposée par les 10 membres élus du Conseil de sécurité.

En outre, nous appuyons fermement les efforts diplomatiques en cours, en particulier les pourparlers quadripartites, en vue de parvenir à un cessez-le-feu dans le cadre de la libération de tous les otages restants. Nous pensons qu'un cessez-le-feu peut ouvrir la voie à une paix et une stabilité durables dans la région, une demande que la communauté internationale nous adresse tous les jours. Le Japon continuera d'œuvrer au sein du Conseil pour atteindre cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, adresser mes plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie, ainsi qu'à mon cher ami Vassily Nebenzia, à la suite de l'horrible attentat terroriste perpétré à Moscou. Nous exprimons notre sympathie aux familles endeuillées ainsi que notre solidarité à nos frères et sœurs russes en ces jours difficiles.

Il aura fallu six mois, plus de 100 000 Palestiniens tués ou mutilés, 2 millions de personnes déplacées et une situation de famine pour que le Conseil exige enfin un cessez-le-feu immédiat, un vote pour que l'humanité l'emporte, pour que la vie l'emporte.

Les Palestiniens de Gaza ont supplié et lancé des appels, crié, pleuré, juré, prié, et ont survécu contre toute attente, toujours et encore, et pourtant, ils continuent d'être confrontés à la mort, aux destructions et aux déplacements, aux privations et aux maladies, ainsi qu'à une famine provoquée par l'occupation. Ils sont bombardés, assiégés et ensevelis sous les décombres des maisons qu'ils ont construites. Ils sont tués chez eux, dans les rues, dans les hôpitaux, dans les ambulances, dans les abris des Nations Unies, et même dans des tentes. Leur calvaire doit cesser, et il doit cesser immédiatement. Au moment où nous parlons, les familles se préparent à rompre le jeûne, alors que certains de leurs proches ne sont pas autour de la table. Il se pourrait qu'elles n'aient rien à donner à manger à leurs enfants. Elles n'ont d'ailleurs nulle part où s'abriter. Il n'y a pas de table autour de laquelle se réunir, pas d'assiettes à remplir et pas de nourriture à manger. Ces familles ont perdu leurs maisons, elles ont perdu leurs

proches, dont certains sont toujours pris au piège sous les décombres. Imaginez être un parent qui a des enfants sous les décombres et d'autres en vie, qui se sent brisé mais qui est obligé de continuer à vivre pour ceux qui restent. Hier, les chrétiens palestiniens ont célébré le dimanche des Rameaux dans des églises assiégées et détruites qui sont devenues des abris à Gaza. Ils se sont rassemblés, entourés par la mort, et ont prié pour la résurrection. Les familles palestiniennes ne peuvent pas faire leur deuil ou guérir. Elles doivent trouver un moyen de survivre et d'aider ce qu'il reste de leur famille à survivre.

Lorsque de telles atrocités sont commises au grand jour contre des civils sans défense, y compris des femmes et des enfants, ce qu'il convient de faire, la seule chose à faire moralement, légalement et politiquement, est d'y mettre fin. Rien ne saurait justifier les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide. Accepter une quelconque justification pour de tels crimes reviendrait à renoncer à notre humanité et infligerait à la règle du droit international des dommages irréparables.

Il y a deux mois, la plus haute juridiction internationale, la Cour internationale de Justice, a déterminé qu'il existait un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé aux droits plausibles des Palestiniens en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Elle a demandé qu'Israël prenne des mesures immédiates en ce qui concerne le massacre massif et aveugle de Palestiniens, la privation d'accès des Palestiniens aux biens essentiels à leur survie et l'incitation au génocide. Au lieu d'appliquer cette ordonnance obligatoire de la Cour, Israël a mis les bouchées doubles dans la commission de ses crimes.

Les dirigeants des membres du Conseil ont déclaré sans ambiguïté qu'Israël était responsable de la famine en cours à Gaza et qu'il l'utilisait comme méthode de guerre. Ils ont demandé à Israël de ne pas utiliser l'aide humanitaire comme monnaie d'échange. Ils ont parlé d'une catastrophe créée par l'homme, c'est-à-dire une catastrophe résultant de l'occupation israélienne. Ils ont demandé à plusieurs reprises à Israël de cesser ses bombardements aveugles et d'épargner les civils, mais leurs appels sont restés lettre morte. Ils ont appelé maintes fois Israël à permettre aux civils de se rendre en lieu sûr. Il a préféré les attaquer, jusque dans des hôpitaux et des abris des Nations Unies. Israël a attaqué les civils dans les endroits même où il leur avait demandé de se rendre. Il les a tués s'ils restaient et il les a tués s'ils partaient. Israël continue maintenant de brandir la menace d'une opération terrestre à Rafah, où il a poussé les civils à se rendre et les a confinés juste au bord de la bande de Gaza, dans une nouvelle tentative de déplacer de force notre peuple.

Au lieu d'écouter ces appels, Israël attaque ceux qui les lancent. Il poursuit notamment sa campagne d'incitation contre l'ONU, le Secrétaire général, que nous saluons ici, et ses organismes, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est la bouée de sauvetage des Palestiniens de Gaza. Le Ministre israélien des affaires étrangères a écrit que l'UNRWA coopère avec les terroristes et que l'ONU est devenue, sous la direction d'António Guterres, « un organe antisémite et anti-israélien qui protège et encourage les terroristes ». Nous devons défendre le Secrétaire général et l'ONU.

Cette incitation scandaleuse a des conséquences réelles pour l'ONU et le personnel humanitaire sur le terrain, qui est la cible d'attaques et dont les membres sont tués, arrêtés et torturés, humiliés et harcelés. Elle a également des conséquences réelles pour les Palestiniens, car Israël utilise cette position comme prétexte pour bloquer l'aide humanitaire qui doit être distribuée par l'UNRWA. Il est temps que tous ces agissements israéliens donnent lieu à une réaction internationale sérieuse assortie de conséquences véritables pour les crimes commis, plutôt que de se contenter de plaidoyers qu'Israël continue d'ignorer. Il n'est point d'humanité lorsque nos vies sont considérées comme jetables, et il n'est de règles si celles-ci ne sont appliquées. Israël est traité comme un État qui est au-dessus de la loi depuis si longtemps qu'il ne se croit même plus obligé de se cacher lorsqu'il se comporte comme un État hors-la-loi. Du nettoyage ethnique au génocide, notre martyre est causé par les actes d'Israël, mais aussi par l'impunité dont il jouit et par le fait que les pays n'ont pas pris de mesures décisives pour l'arrêter. Ils sont nombreux à continuer de considérer Israël comme un allié et de le traiter comme tel, alors même qu'il commet de telles atrocités.

Nous remercions les 10 membres élus du Conseil de sécurité d'avoir présenté la résolution 2728 (2024). Nous nous félicitons de son adoption. Nous remercions l'Algérie de nous avoir représentés, ainsi que tous les pays arabes, dans cette entreprise. Nous saluons l'unité des pays arabes, qui ont exigé un cessez-le-feu immédiat et obtenu gain de cause. Cela doit marquer un tournant et permettre de sauver des vies sur le terrain. Cela doit signaler la fin de l'agression et des atrocités contre notre peuple. Une nation est en train d'être assassinée ; une nation est en train d'être dépouillée ; une nation est en train d'être déplacée. Cela dure depuis des décennies, mais jamais dans de telles proportions depuis la Nakba et jamais aussi ouvertement. De Tantoura à Gaza, de 1948 à 2024, nous avons subi, nous avons survécu et nous sommes revenus à la vie, seulement pour nous retrouver une fois de plus confrontés à la mort.

La vie doit l'emporter à Gaza. La liberté doit triompher en Palestine. Depuis six mois, tous les Palestiniens de Gaza subissent des souffrances, des pertes, une douleur et une tragédie indicibles. Cela doit cesser maintenant. Les otages palestiniens et les victimes palestiniennes méritent tout autant la compassion et l'empathie, l'indignation et la solidarité. Ils doivent être libérés de la peur et du besoin, du siège et de l'occupation, de la mort et de la dépossession. Les familles doivent être réunies et commencer à guérir, au moins des blessures qui peuvent effectivement être guéries. Elles doivent avoir la possibilité d'enterrer leurs proches, de pleurer leurs pertes et de reconstruire ce qui peut l'être. Même si le cessez-le-feu était instauré maintenant et que le siège était levé maintenant, il faudrait des générations pour surmonter le traumatisme et la dévastation.

Maintenant que le Conseil a enfin appelé à un cessez-le-feu, toutes les forces doivent s'unir pour veiller à ce qu'il soit effectivement appliqué. Je présente mes excuses aux personnes que le monde a trahies et à celles qui auraient pu être sauvées mais qui ne l'ont pas été. Sauvons la vie des personnes qui ont survécu envers et contre tout. Disons-leur que l'aide est en route. Demandons des comptes à ceux qui leur ont infligé de telles souffrances. Mettons fin à cette injustice, maintenant. Tout cela aurait dû être fait depuis longtemps.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Erdan** (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter mes condoléances les plus sincères au peuple russe et aux familles de toutes les victimes de l'odieux attentat terroriste commis vendredi. Le terrorisme doit toujours être condamné dans les termes les plus durs.

Le Conseil de sécurité s'est empressé, à juste titre, de condamner l'attentat terroriste perpétré vendredi dernier en Russie, tout comme il s'était empressé de condamner l'attentat terroriste perpétré en Iran contre un commissariat de police en décembre dernier (voir SC/15534). Pourtant, aujourd'hui encore, le Conseil refuse de condamner le massacre le plus grave et le plus barbare subi par le peuple juif depuis l'Holocauste.

Vendredi dernier, au moins 137 personnes ont été assassinées dans la salle de concert Crocus City Hall, en Russie, par des jihadistes radicaux. Et oui, il y a près de six mois, près de 400 personnes ont été assassinées au festival de musique Nova, en Israël, par les jihadistes radicaux du Hamas. Pourquoi le Conseil de sécurité établit-il une distinction entre des Russes assassinés lors d'un concert et des Israéliens assassinés lors d'un festival de musique ? Les civils, où qu'ils vivent, ont le droit d'écouter de la musique en toute sécurité, et le Conseil de sécurité doit

avoir la clarté morale de condamner ces actes de terreur de la même manière, sans discrimination.

Malheureusement, aujourd'hui encore, le Conseil a refusé de condamner le massacre du 7 octobre 2023. C'est une honte. C'est le massacre du Hamas qui a déclenché cette guerre. Je le répète, c'est le massacre du Hamas qui a déclenché cette guerre. Près de six mois se sont écoulés, et le Conseil de sécurité n'a toujours pas condamné les violeurs assassins d'enfants qui ont déclenché cette guerre.

La résolution 2728 (2024), qui vient d'être adoptée, donne l'impression que la guerre a commencé d'elle-même. Qu'il me soit permis de mettre les choses au clair. Israël n'a pas déclenché cette guerre, et Israël ne l'a pas non plus voulue. Israël s'est désengagé et retiré de Gaza il y a 18 ans. Nous voulions un cessez-le-feu et la coexistence. L'on peut répéter des slogans dans cette salle et prétendre savoir à la place des Palestiniens ce à quoi ils aspirent, mais cela n'en fera pas une vérité ni une réalité. Le représentant palestinien ici présent ment comme un arracheur de dents lorsqu'il affirme que son peuple veut vivre côte à côte avec Israël. D'ailleurs, comme le Conseil le sait probablement, il ne représente pas le Hamas, et il ne représente pas les Gazaouites. Ils ne l'ont pas choisi pour parler en leur nom. Son dirigeant, le Président Abbas, refuse même de condamner le massacre, et il a continué à payer les terroristes.

Après le retrait d'Israël de Gaza, les Palestiniens ont élu le Hamas, une organisation terroriste. Ils ont élu une organisation terroriste. Le Hamas a transformé chaque parcelle de Gaza en une machine de guerre terroriste, sous le nez des Nations Unies, peut-être même avec l'aide de certains de ses organismes, tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Et au cours des 18 dernières années, le Hamas a lancé des attaques incessantes contre les civils israéliens, tirant sans discernement des milliers et des milliers de roquettes et de missiles. Aujourd'hui, le Hamas est le mouvement le plus populaire parmi les Palestiniens et, selon tous les sondages, la grande majorité des Palestiniens, non seulement à Gaza, mais aussi en Judée-Samarie, appuient le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre 2023. Telle est la réalité à laquelle le Conseil doit faire face et à laquelle il doit remédier.

Bien que la résolution ne condamne pas le Hamas, elle affirme quelque chose qui aurait dû être la force morale motrice du texte. Cette résolution dénonce les prises d'otages, en rappelant qu'elles constituent une violation du droit international. Prendre des civils innocents en otage est un crime de guerre, et il est indéniable que c'est ce qu'a

commis le Hamas. La libération des otages aurait dû être la priorité absolue. Lorsqu'il s'agit de ramener les otages chez eux, le Conseil de sécurité ne doit pas se contenter de se payer de mots, mais doit prendre des mesures concrètes. Il est incompréhensible qu'en ce qui concerne la libération des otages, tout ce que nous continuons à voir, c'est l'inaction. Il n'y pas eu la moindre mesure de la part du Conseil, hormis des paroles symboliques.

En revanche, pour ce qui est de la situation à Gaza, le Conseil s'est empressé d'agir. Il a nommé une Coordonnatrice spéciale et mis en place un mécanisme de surveillance. Le Conseil s'est rendu à Rafah pour constater de lui-même les envois d'aide, et le Secrétaire général est déjà allé à deux reprises au point de passage de Rafah. Pourquoi aucune action concrète n'est-elle prise en faveur de nos otages ? Qu'a fait le Conseil pour obtenir leur libération ?

Après l'adoption par le Conseil des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), qui appelaient toutes deux à la libération de tous les otages, le Hamas ne l'a même pas envisagé un seul instant. Il doit être très clair que tant que le Hamas refusera de libérer les otages par la voie diplomatique, une opération militaire sera le seul moyen de garantir leur retour. D'une part, la résolution affirme que le fait de prendre des civils en otage constitue une violation du droit international. D'autre part, bien que le Conseil sache que le Hamas n'écouterait pas ses appels et ne libérerait pas les otages, il exige un cessez-le-feu.

Je demande aux membres du Conseil de prendre un moment pour réfléchir à cette contradiction morale. Exiger un cessez-le-feu sans le conditionner à la libération des otages n'est pas seulement inutile, cela sape les efforts déployés pour obtenir leur libération, car cela donne aux terroristes du Hamas l'espoir d'obtenir un cessez-le-feu sans libérer les otages. Tous les membres du Conseil auraient dû voter contre cette résolution honteuse.

Où sont les mesures du Conseil ? Pourquoi ne désigne-t-il pas le Hamas comme une organisation terroriste ? Même si certains membres du Conseil ne veulent pas le faire en raison de leurs alliances politiques avec les dirigeants du Hamas, où sont les efforts moraux pour promouvoir une telle désignation ?

Je voudrais proposer un autre texte, qui aurait dû être adopté par le Conseil si ce dernier n'avait pas été aussi partial à l'égard d'Israël.

« Le Conseil déplore et condamne vivement toutes les atteintes aux droits de l'homme et, s'il y a lieu, les violations du droit international humanitaire

commises par le groupe terroriste [...], notamment les actes de violence à l'égard des populations civiles, en particulier des femmes et des enfants, les enlèvements, les meurtres, les prises d'otages, les pillages, les viols, l'esclavage sexuel et les autres formes de violence sexuelle, le recrutement d'enfants et la destruction de biens civils. [...]

Le Conseil exige que [le groupe terroriste] mette fin immédiatement et incontestablement aux hostilités, cesse de perpétrer des atteintes aux droits de l'homme et de violer le droit international humanitaire, désarme et se démobilise. Il exige la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes qui ont été enlevées et qui sont toujours en captivité [...]. Il estime que certains de ces actes pourraient constituer des crimes contre l'humanité [...]. » (S/PRST/2015/4, p. 1, 2)

Ce n'est pas moi qui ai rédigé ce texte. Les membres savent-ils qui l'a fait ? C'est le Conseil. Il s'agit de la déclaration adoptée par le Conseil de sécurité il y a 10 ans, lorsque Boko Haram avait enlevé des écolières au Nigéria. Je pose donc à nouveau la question aux membres : pourquoi le Conseil peut-il appeler Boko Haram à déposer les armes mais ne peut exiger la même chose des terroristes meurtriers du Hamas ? La vie du petit Kfir Bibas vaut-elle moins que celle d'un enfant nigérian ? Malheureusement, c'est la même raison qui explique que les membres du Conseil peuvent condamner les attaques terroristes commises en Russie et en Iran, mais pas en Israël : pour le Conseil, le sang israélien ne vaut pas cher. C'est une mascarade et je suis écœuré.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

**M. Al-Saadi** (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, le Japon, pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie également d'avoir organisé la présente séance.

Je tiens à exprimer mes sincères condoléances à mon cher collègue, M. Vassily Nebenzia, et à l'ensemble de la délégation de la Fédération de Russie, ainsi qu'au Gouvernement russe et à son peuple ami, pour les dizaines de civils qui ont été tués ou blessés à la suite d'un acte terroriste lâche. Nous condamnons cet acte terroriste avec la plus grande fermeté, comme nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes.

Le Groupe des États arabes tient à remercier les 10 membres élus du Conseil de sécurité d'avoir présenté la résolution humanitaire concise 2728 (2024), qui vient d'être adoptée par le Conseil. Cette résolution appelle sans équivoque et expressément à un cessez-le-feu immédiat à Gaza pendant le mois sacré du ramadan, qui mène à un cessez-le-feu durable. Elle répond ainsi à l'appel urgent lancé par le Groupe des États arabes et la communauté internationale dans son ensemble, en particulier à la lumière de la détérioration catastrophique et dangereuse de la situation humanitaire à Gaza, qui ne peut plus être acceptée ou tolérée.

Le Groupe des États arabes tient à remercier et à saluer tous les États membres du Conseil de sécurité qui ont participé de manière constructive aux négociations sur la résolution. Nous saluons la position des États membres qui ont voté pour cette résolution humanitaire urgente.

Le Groupe des États arabes se félicite également du fait que la résolution donne la priorité à la dimension humanitaire en vue de sauver la vie de centaines de milliers de Palestiniens, permettant ainsi au Conseil de sécurité d'assumer à nouveau ses responsabilités juridiques et morales s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de mettre fin au bain de sang à Gaza.

Le Groupe des États arabes réaffirme également que nous devons considérer cette résolution comme une première étape menant à une autre résolution contraignante exigeant un cessez-le-feu immédiat et durable dans la bande de Gaza afin de contraindre Israël à cesser immédiatement et sans condition la guerre qu'il a lancée contre la bande de Gaza.

Le Groupe des États arabes réaffirme par ailleurs que les efforts visant à parvenir à un accord sur l'échange de prisonniers et de détenus et l'adoption d'une trêve ne vont pas à l'encontre de l'appel à un cessez-le-feu immédiat, car cet appel contribue à faciliter et à renforcer ces efforts.

Le Conseil a été l'otage de considérations politiques et de jeux d'intérêts étroits qui ne tiennent pas compte du devoir humanitaire et juridique de sauver des vies, d'arrêter l'effusion de sang et d'apporter une aide urgente à ceux qui en ont besoin, sans entrave. Cela est au cœur des responsabilités et des fonctions du Conseil. L'adoption de la résolution d'aujourd'hui est une réponse, bien que tardive, aux victimes palestiniennes et aux appels lancés par le monde entier en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza. Nous espérons que les travaux se poursuivront sérieusement, au-delà du cessez-le-feu temporaire, pour parvenir à un cessez-le-feu global et

permanent afin de permettre l'acheminement complet de l'aide humanitaire à Gaza sans obstacles et de mettre fin au crime du déplacement forcé des Palestiniens, qui vise à les déraciner de leur terre et de leur patrie. La résolution réaffirme que les forces d'occupation israéliennes ne sont pas libres de perpétrer des massacres quotidiens de femmes et d'enfants, d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire et de déplacer de force les Palestiniens.

Le Groupe des États arabes appelle au respect immédiat de la résolution adoptée aujourd'hui et met en garde contre les conséquences de la mise à exécution, par les forces d'occupation israéliennes, de leur projet d'offensive terrestre contre la ville de Rafah, qui est le dernier refuge pour plus de 1,5 million de Palestiniens déplacés. Cela provoquerait une catastrophe humanitaire sans précédent.

En outre, le Groupe des États arabes réaffirme son rejet de la politique de partialité, de dissimulation et de protection des plans des autorités d'occupation israéliennes, au détriment de plus de 32 000 martyrs et de plus de 72 000 blessés, principalement des femmes et des enfants, dans la bande de Gaza au cours des cinq derniers mois de la cruelle agression israélienne. Le Groupe des États arabes rejette catégoriquement le deux poids, deux mesures qui prolonge le conflit, étant donné l'absence totale de mise en œuvre des résolutions sur la Palestine au cours des 75 dernières années. Nous appelons également une fois de plus à la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leurs crimes, leurs agressions et leur guerre d'extermination contre les civils de la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, en particulier contre les femmes et les enfants. Elles ont même jeté de l'huile sur le feu en adoptant une politique de famine contre le peuple palestinien, ajoutant aux crimes contre l'humanité et aux violations flagrantes commises par les autorités d'occupation israéliennes. Par conséquent, le Groupe des États arabes demande au Conseil d'amener Israël à répondre de ses crimes et d'imposer des sanctions strictes à tous les colons dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui commettent des actes de violence contre le peuple palestinien et qui incitent à la violence contre lui. L'occupant israélien doit également assumer les conséquences de cette agression barbare et des massacres sanglants perpétrés contre les habitants de Gaza. Il doit assumer la responsabilité de reconstruire ce que sa monstrueuse machine militaire a détruit. Il doit également verser des réparations pour toutes les victimes dues à cette agression.

Pour terminer, le Groupe des États arabes réaffirme qu'il poursuivra ses efforts à tous les niveaux et dans toutes les instances pour s'assurer que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités et garantisse la mise en œuvre des dispositions de la résolution, à savoir un cessez-le-feu immédiat, l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, la fin de la politique de déplacement forcé du peuple palestinien, la garantie d'une protection internationale aux Palestiniens dans tous les territoires palestiniens occupés, et l'adoption de mesures pour amener Israël, Puissance occupante, à répondre de tous ses crimes contre le peuple palestinien.

Le Groupe des États arabes appelle également tous les pays et organisations internationales à reconnaître sans délai l'État palestinien indépendant et souverain, selon les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et à accepter la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'ONU et de ses organes afin de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien et de restaurer certains des droits inaliénables dont il a été privé au cours des dernières décennies, de sorte que les Palestiniens puissent vivre dans leur État indépendant, reconnu internationalement et Membre à part entière de l'ONU, à l'instar des autres peuples du monde.

*La séance est levée à 12 h 10.*